



Horaire de travail en discontinu

Par **Luciedk**, le **30/09/2015** à **07:57**

Bonjour,

Je viens vers vous parce que je suis perdu

Voilà mon patron depuis plusieurs moi à changer mes horaires de travaille en discontinu je suis gaveur d oie

Donc il me fait faire plusieurs trajet entre la ferme et ma maison deux par jours avant

Après avoir négociations il me fournir une voiture pour les retours chez moi

La voiture et en panne il ne veut pas la réparer

Si je fait les aller retour de ma poché sa me coûte 416 euros je suis au smic

Ses juste impossible

j avait au moins un week end par mois complet de repos la j ai une journée par semaine

Il me fait travailler une semaine à 30 heures des deux heures par si deux par la et le semaine qui suit il me fait travailler 40 heures voir 50 heures

Mais j ai jamais heures supplémentaires parce qu il fait attention que sa correspond au heures du mois

Parfois il me manque des heures pour faire les heures du mois alors il les cumul et me dit je te retir sa de tes congé

il ne respecte pas les 11 heures de repos consécutive

J ai du réclamer pour qu il paye mes heures de nuit

Merci de votre aide j ai regardé sur la convention collective il ne dise pas tout

Par **P.M.**, le **30/09/2015** à **10:45**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous faire passer d'un horaire continu à un horaire discontinu sans votre accord et ce n'est pas parce que vous avez commencé à l'exécuter que vous ne pouvez plus vous y opposer...

50 heures de travail en une semaine est illégal puisque c'est au maximum 48 h...

L'employeur a une obligation de fournir du travail pour l'horaire convenu et ne peut pas ainsi soustraire des congés payés...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...